BULLETIN
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL DE L'ORDRE DES MEDECINS

Tél. 04.74.64.23.85
Fax. 04.71.43.26.85
Mail : cantal@15.medecin.fr

N° 116 – Edition Janvier 2016

Sommaire.....

- Editorial du Président..... page 3
- Tableau départemental ..... pages 4 à 5
- La démographie médicale du Cantal..... page 6
  - commentaires ..... page 7
- In memoriam..... page 8
- Infos pratiques – annonces ..... pages 8 à12

Notre nouveau local
au rez de chaussée : 4 avenue Aristide Briand à Aurillac (à côté du Conseil Général)

Editorial du Président……

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Cette année 2015 est enfin terminée, encadrée par deux épisodes dramatiques qui ont fragilisé notre confiance et certitude en l'avenir. Néanmoins en temps que médecin, j'ai retenu l'exemplarité de la réaction et du dévouement médical et du personnel soignant face à cette barbarie faisant la preuve du haut niveau de notre médecine et de ses acteurs dans notre pays. Cela peut avoir un caractère rassurant.

Quoiqu'il en soit, 2016 est là avec ses projets à concrétiser. Personnellement, je suis toujours obnubilé par notre démographie médicale anémique, réanimée par des aides (ARS, Conseil Général, communes) aussi inefficaces que nombreuses.
Un récapitulatif démographique sur 2015 vous est proposé dans ce bulletin. Notre rôle ordinal est de convaincre nos internes et jeunes confrères de l'intérêt, de la qualité de la médecine qui se fait dans le Cantal et tout cela dans un cadre des plus agréables tant pour nous que pour nos enfants.
Vous avez répondu favorablement à cette situation par l'implication dans les formations de maîtres de stage sous l'impulsion de notre infatigable et bouillonnant Docteur DALBIN. Nous avons été entendus par le Conseil Général pour mettre en place une plaquette de communication sur la médecine dans notre département (ses moyens, ses acteurs) que l'on distribuera dans les congrès, réunions professionnelles, internats. Il faut amener nos jeunes collègues à venir faire leurs stages dans le Cantal tant en médecine générale qu'en spécialité. L'accueil, le compagnonnage assidu et bienveillant fait le reste, et c'est le seul élément déterminant dans l'installation en dehors de la prise en compte du conjoint quand il y en a un.

Par ailleurs, à partir de février, vous ne nous trouverez plus rue Jean-Baptiste Rames mais au ***4 avenue Aristide Briand*** dans un nouveau local (ancien cabinet médical des Docteurs MURY). Ce projet a été rendu possible grâce à une large compréhension et soutien du Conseil National sur un dossier solide, présenté par le Docteur Claude CHEVENET. Plus spacieux, accessible selon les nouvelles normes et insonorisé pour une confidentialité irréprochable, nous pourrons vous le laisser à votre disposition en soirée pour des réunions professionnelles, d'associations ou de formations pour un pool de 25 à 30 médecins.

Enfin, je termine en vous adressant mes vœux les plus sincères à toutes et à tous pour une année 2016 sereine et heureuse tant dans la pratique de notre art que au niveau privé.

Soyez assurés, mes Chères Consoeurs et mes Chers Confrères, de mon dévouement confraternel.

Docteur Bruno MOMPEYSSIN

Tableau départemental .....

LES INSCRIPTIONS

– Séance du 9 juillet 2015

Dr. BLAVIGNAC-MOMBOISSE Marine.....*Médecin généraliste, 28 av. Milhaud à Arpajon sur Cère*
Dr. CHUM Youtika.....*Médecin généraliste salarié à la Clinique du Souffle à Riom-es-Montagnes*
Dr. DOBRESCU Florin .....*Médecin interniste au Centre Hospitalier de Mauriac*
Dr. PIERLOT-GARCIN Nathalie.....*Médecin territorial - service PMI du Conseil départemental*
Dr. PONS-LOUBEYRE Julie ..... *Médecin généraliste au Pôle Territorial de Santé de St-Flour*
Dr. VULPE Nicolae.....*Médecin généraliste orientation homéopathie, 21 Bd du Pavatou à Aurillac*

– Séance du 16 septembre 2015

Dr. DUBOURDIEU Henri .....*Médecin retraité sans exercice*
Dr. KALEVA Iliana ..... *Spécialiste en pédiatrie*
Dr. RADU-POPESCU Manuela ..... *Biologiste médicale au Centre hospitalier d'Aurillac*

– Séance du 2 novembre 2015

Dr. DUMONT Christophe .....*Médecin conseil à la CPAM du Cantal*
Dr. FAUR-MANIU Laurian.....*Collaborateur libéral à la Maison de santé de Riom-es-Montagnes*
Dr. MASSOUBRE Julie .....*Assistant Spécialiste partagé service ORL CH d'Aurillac et CHU Clermont-Fd*
Dr. MONS Antoine..... *Radiologue au Centre Hospitalier d'Aurillac*
Dr. MOURGUES Cindy ..... *Assistant spécialiste en rhumatologie au CH d'Aurillac*

– Séance du 16 décembre 2015

Dr. CHAYVIALLE Alexandra .....*Praticien hospitalier gériatre au CH d'Aurillac*
Dr. DALAT Frédéric.....*Chirurgien orthopédiste au C.M.C. de Tronquières à Aurillac*
Dr. GALLIERI Simona.....*Anesthésiste-Réanimateur au Centre Hospitalier de Saint-Flour*
Dr. GENIN Pascal .....*Médecin Anatomo-cyto-pathologiste, 23 av. de la République à Aurillac*
Dr. LONGUET Catherine.....*Médecin généraliste remplaçant*
Dr. PRADEL Gaël ..... *Réanimateur au Centre Hospitalier d'Aurillac*
Dr. PRADEL-THIERRY Anne-Lise... *Médecin au service des Urgences du Centre Hospitalier d'Aurillac*
Dr. ROSSIGNOL-DALAT Hélène.....*Médecin généraliste gériatre au CMC de Tronquières à Aurillac*
Dr. ROUSSET Jacques..... *Médecin au Service des urgences/SMUR du C.H. de St-Flour*

LES QUALIFICATIONS

– Séance du 9 juillet 2015

Dr. DOBRESCU Florin.....*spécialiste en Médecine Interne*
Dr. PONS-LOUBEYRE..... *spécialiste en Médecine Générale*
Dr. VULPE-Nicolae.....*spécialiste en Médecine Générale*

– Séance du 16 septembre 2015

Dr. BARTHELEMY Pierre-Etienne.....*spécialiste en Médecine Générale*
Dr. KALEVA Iliana..... *spécialiste en Pédiatrie*

.....

– Séance du 2 novembre 2015

Dr. CHEVALEYRE Amaury……. *spécialiste en Chirurgie Maxillo-Faciale et Stomatologie*
Dr. FAUR-MANIU Laurian……..*spécialiste en Médecine Générale*
Dr. MASSOUBRE Julie……..*spécialiste en O.R.L. et Chirurgie Cervico-Faciale*
Dr. MONS Antoine……..*spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie Médicale*
Dr. MOURGUES Cindy……..*spécialiste en Rhumatologie*

– Séance du 16 décembre 2015

Dr. GALLIERI Simona…… *spécialiste en Anesthésie-Réanimation*
Dr. LONGUET Catherine……. *spécialiste en Médecine Générale*

Validation des Acquis d'Expérience

Dr. CALVET Cyril *(chirurgien urologique)* ……..en *Cancérologie option traitement médicaux des cancers*

LES DEPARTS DU DEPARTEMENT

– Séance du 9 juillet 2015

Dr. POUTRAIN Jean-Christophe *(Médecin généraliste),* pour la Haute-Garonne
Dr. VERGNE Anne *(Biologiste médicale*), pour la Corrèze

– Séance du 16 septembre 2015

Dr. ALMASRI Fadi *(Gynécologue Obstétricien),* pour la Corrèze
Dr. CHAMPEAU Gérard *(Médecin généraliste),* pour la Guadeloupe
Dr. DELAMARRE Luc *(Médecin généraliste.),* pour la Somme
Dr. ELGHOULAMI Mohammed *(Pneumologue),* pour l'Aveyron
Dr. MALGAT Pierre *(médecin retraité),* pour les Hautes-Alpes

– Séance du 2 novembre 2015

Dr. CHAMBON Valérie *(Médecin généraliste),* pour la Drôme

– Séance du 16 décembre 2015

Dr. BELLINE Julien *(Médecin généraliste),* pour les Hautes-Alpes
Dr. GIOGHI Pierre *(Chirurgien orthopédiste)* pour l'Allier
Dr. GRIGORAS Iulia Alina *(Médecin généraliste),* pour la Corrèze
Dr. PRUNARETY Florence *(Chirurgien orthopédiste)* pour l'Allier

LES DEPARTS EN RETRAITE

Dr. BOURGOIGNON Marie-Claude *(Médecin P.M.I.)* en date du 01.07.2015
Dr. MURY Gil *(M.G.)* en date du 01.07.2015
Dr. ROBERT Daniel *(M.G.)* en date du 01.07.2015.
Dr. GOURDON Michel *(Cardiologie)* en date du 25.09.15
Dr. GALUD Hélène *(sans activité)* en date du 01.10.2015
Dr. HALLALEL Joseph *(Psychiatrie*) en date du 01.10.2015
Dr. CAYROL Michel (*Chirurgien orthopédiste)* en date du 01.01.2016

LA DEMOGRAPHIE MEDICALE DU CANTAL AU 31.12.2015.

Répartition des 540 médecins inscrits

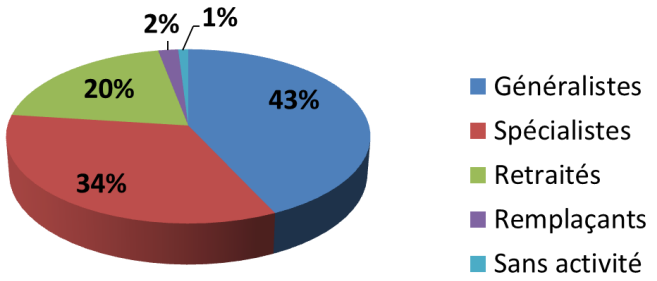

Généralistes

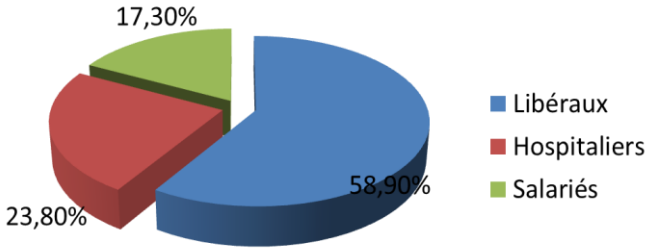

Spécialistes

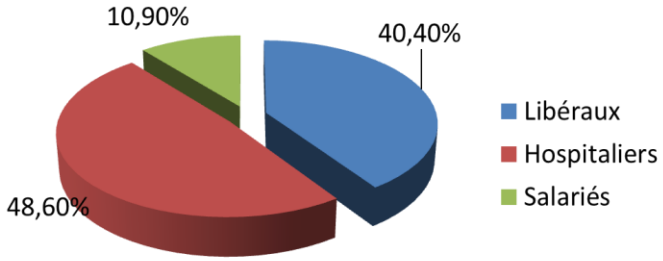

Bilan sur l'année 2015

Les inscriptions : 44 (pour 16 départs)

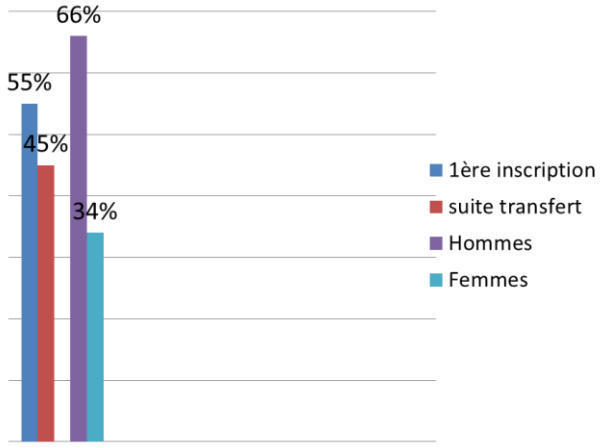

Origine des diplômes

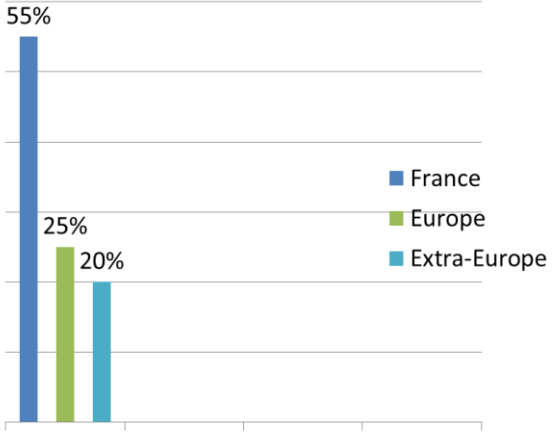

Le mode d'exercice

Commentaires……

Avec 540 médecins inscrits, nous restons dans les départements les moins médicalement peuplés (5ème avant-dernier).

Cette année 2015 est une bonne année avec 55 % de première inscription.

L'exercice public (salarié, hôpital) 68 % reste le plus fort mais il est reconnu à 5 ans que cet écart se resserre sans cependant s'inverser.

Dans le dernier rapport sur la démographie médicale du Conseil National (2015), on retrouve pour le Cantal :

- 2 % de prévision de diminution d'effectifs en médecins actifs entre 2015 et 2020,
- la féminisation se poursuit,
- internes entre 2014 et 2019 : les effectifs passent de 219 à 241 internes dont pour les plus gros contingents :
  - anesthésie réanimation 12 par an,
  - chirurgie générale 10 par an,
  - médecine générale 120 par an,
  - psychiatrie 18 par an,
  - ophtalmologie 6 par an,
  - radiodiagnostic 8 par an.

- évolution des effectifs : sur 161 inscriptions en Auvergne :
  - 59,1 % dans le Puy de Dôme,
  - 12,4 % dans le Cantal.

La seule augmentation médicale se fait dans les départements avec CHU.

Les médecins s'installent le plus souvent là où ils ont été formés d'où l'intérêt de l'accueil et de la formation de nos internes.
Soyons attractifs.

Je reste à votre disposition pour toute suggestion.

Docteur Bruno MOMPEYSSIN

IN MEMORIAM

Dr. ANDRIEU DE CASTRO Suzanne
Décès le 15 juin 2015
Médecin Anesthésiste réanimateur au Centre Hospitalier d'Aurillac de 1950 à 1965. A terminé son parcours professionnel en Belgique en 1982. Retour dans le Cantal en 1997.

Dr. MAZENQ Pierre
Décès le 5 décembre 2015
Médecin généraliste à Lafeuillade en Vézie de 1943 à 1980.
S''était retiré depuis dans la Haute-Garonne.

Dr. VESSERE Marcel
Décès le 1er décembre 2015
Radiologue au Centre Médio-Chirurgical d'Aurillac de 1968 à 2001, date de sa retraite.

→ *L'Association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne »*

*recrute **deux médecins coordonnateurs** pour ses EHPAD :*

- *1 mi-temps sur Aurillac*
- *1mi-temps sur Saint-Flour*

Contact : Dr. Henri LANTUEJOUL – 6 Impasse Aristide Briand – Aurillac –
Tél. 04.71.48.29.80

→ *Le Ministère de la Justice*

recherche **un médecin de prévention pour le Cantal diplômé en médecine du travail** (1 jour par semaine)
Contact : Dr. Nadine TRAN QUY, médecin coordonnateur national, SG/BASCT
13 Place Vendôme 75001 PARIS –
Nadine.Tranquy@justice.gouv.fr

Infos pratiques-Annonces .....

Via Trajectoire : Portail d'inscription en maison de retraite

L'utilisation du logiciel Viatrajectoire pour remplir le volet médical des demandes en maison de retraite, accès via la carte CPS pour les médecins libéraux est prévue dès avril 2016.

Le départemental du Cantal a inscrit dans le Schéma départemental de l'Autonomie 2015-2019, une action « Lutter contre l'isolement et l'épuisement » qui prévoit la mise en place et le déploiement du **logiciel ViaTrajectoire en EHPAD** (informatisation du dossier d'admission unique, de l'annuaire actualisé et gestion des listes d'attente). L'ARS Auvergne promoteur initial de ce projet, soutient l'extension de ce logiciel internet déployé actuellement sur la quasi-totalité de la France dans le secteur sanitaire et bientôt le domaine médicosocial.

Après authentification via votre carte CPS, vous pourrez compléter le volet médical et l'enregistrer dans ce logiciel internet. Il ne sera plus nécessaire de remplir de manière itérative des certificats médicaux et l'actualisation se réalisera également par internet pour tous vos patients âgés souhaitant anticiper une demande en institution. Ensuite, les Maisons de l'Autonomie du Département et les CLIC prendront en charge la gestion des demandes en maison de retraite dans ce logiciel, en accompagnant sur le terrain les personnes âgées.

Pour le CANTAL, nous vous informons que le déploiement de Viatrajectoire médicosocial va se dérouler selon le calendrier suivant :

De septembre 2015 à mars 2016 :

- Intégration de l'annuaire des EHPAD dans le logiciel Viatrajectoire avec les prestations proposées, et les éléments financiers, permettant une sélection selon les critères des personnes âgées.
- Formation de tous les travailleurs sociaux du département et des caisses et des établissements.
- Formation des conseillères informatiques services de la CPAM.

De mars à juin 2016 :

- Diffusion de la « plaquette usagers » (pour les Personnes âgées demandeurs de maison de retraite) au sein des établissements de santé et au niveau des structures d'accueil du public.
- Journée de lancement organisée conjointement par le Département du Cantal et l'ARS Auvergne-Rhône Alpes.

Dès que vous pourrez accéder au logiciel, vous recevrez des courriers d'information à plusieurs reprises pour vous rappeler la procédure de connexion.

<u>En cas de questions :</u>

Mme Hélène CETTE : 04.71.49.79.95

Mme Fouzia GUERMIT : 01.73.75.22.31

Cantal le Département
Mme Hélène CETTE

ARS Délégation Territoriale du Cantal
Mme Christine DEBEAUD

La Coordination SSR Auvergne
Docteur Bénédicte PONTIER

Coordination SSR Auvergne
Mme Fouzia GUERMIT

Intérêt de la visite de pré-reprise pour le maintien dans l'emploi des salariés en arrêt de travail d'une durée de plus de 3 mois (article R.4624-21 du code du travail)

La réforme de la médecine du travail de juillet 2011 a introduit un nouvel article dans le code du travail dont l'objectif est de favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en arrêt de travail d'une durée de plus de trois mois, à ce titre une visite de pré reprise est organisée par le médecin du travail **à l'initiative du médecin traitant**, du médecin conseil des organismes de sécurité sociale ou du salarié (cf.Art R.4624-21).

L'ensemble des institutions (CARSAT, Assurance Maladie, AGEFIPH, FIPHFP, DIRECTE) et les Services de Santé au Travail (SSTI et MSA) œuvrant pour le maintien dans l'emploi des personnes ayant des problèmes de santé, ou des personnes handicapées, se sont unies pour mutualiser leurs moyens en faveur de leur accompagnement lorsqu'elles sont salariées.

En effet, le problème qui semble majeur dans la difficulté de maintenir un salarié dans son entreprise lorsqu'il est atteint de problèmes de santé, est de donner du temps au médecin du travail pour envisager avec l'employeur un aménagement du poste de travail, voire si nécessaire, un reclassement professionnel sur un autre poste de travail.

L'arrêt des indemnités journalières peut raccourcir ce délai en ayant pour conséquence un licenciement aux effets préjudiciables pour le salarié et l'employeur.

Les médecins traitants sont tout autant démunis, n'ayant comme informations que celles du salarié. En méconnaissance le plus souvent du poste de travail, ils sont cependant en première ligne et leur prescription a des conséquences importantes pour la poursuite du contrat de travail.

La visite de pré-reprise prévue par l'Article R.4624 -21 du code du travail prend donc une importance capitale dans la «prévention de la désinsertion professionnelle ». Cette visite de pré-reprise permet simplement de prévenir l'employeur en amont qu'il faudra **aménager le poste de travail du salarié**

lors de son retour dans l'entreprise. Elle peut donc avoir lieu durant l'arrêt de travail du salarié et le médecin traitant est alors le premier à pouvoir expliquer l'intérêt de cette visite auprès de son patient en lui conseillant de prendre rendez-vous avec son médecin du travail. Cette visite ne sera en aucun cas considérée comme étant une visite de reprise qui aurait l'inconvénient de déclencher règlementairement parlant le processus d'une inaptitude pouvant aboutir à un licenciement.

Dans le cadre du suivi de l'arrêt de travail, le médecin conseil échéance les convocations du salarié, afin de statuer le plus précocement possible, sur la possibilité ou non du maintien dans l'emploi et de l'inciter à solliciter une visite de pré reprise au plus tôt. Il pourra orienter le salarié vers une cellule dédiée à la prévention de la désinsertion professionnelle qui sera en capacité de traiter les situations complexes. Cette cellule est constituée d'un médecin conseil, d'assistant de service social, d'un référent administratif de la CPAM et d'un contrôleur du département des risques professionnels.

Cette visite de pré reprise va pouvoir faire intervenir les différents acteurs du maintien dans l'emploi en amont : service social de la CARSAT, Assurance Maladie, AGEFIPH, FIPHFP, SAMETH, MDPH…qui pourront alors permettre au salarié de garder son emploi en mettant en œuvre des moyens d'action mutualisés assorties d'aide financières parfois conséquentes au regard des handicaps pris en charge.

Grâce à cette coopération entre les médecins traitants, les médecins conseils de la Sécurité Sociale et les médecins du travail, l'aménagement du poste de travail voire le reclassement possible du salarié éviteront ainsi un licenciement pour inaptitude médicale.

Dr. Françoise CHRISTOFEUL Dr. Marie-Christine RIOL
Médecins Inspecteurs du Travail – DIRECCTE Auvergne-Clermont-Ferrand

Sécurité des cabinets médicaux : recommandations de la Gendarmerie du Cantal

La Gendarmerie du Cantal demande aux médecins d'être particulièrement attentifs tout en vidant chaque soir le tiroir-caisse à l'abri des regards. Au-delà d'une devanture renforcée par la pose d'un vitrage retardateur à l'effraction et de portes résistantes à l'attaque, il convient de ne pas encombrer les devantures par des panneaux publicitaires pouvant occulter la vision de l'intérieur des lieux et gêner ainsi le travail des unités de gendarmerie en patrouille, notamment la nuit.

Elle conseille également en complément des protections mécaniques, la mise en place de détecteurs de choc et d'ouverture sur l'ensemble des portes et des fenêtres reliées directement à une alarme sonore.

Elle suggère d'équiper les extérieurs de lumières asservies à des détecteurs de mouvements. Les personnes malfaisantes, soudainement éclairées se sentent moins tranquilles pour poursuivre leur méfait. Cet équipement électrique a également l'avantage d'alerter le voisinage et de faciliter les missions de surveillance nocturne de la gendarmerie.

Elle préconise d'avoir une attention toute particulière aux heures de fermeture et d'avoir toujours à disposition le numéro de téléphone le plus opérationnel pour appeler la gendarmerie tout particulièrement lors de mouvement douteux voir d'animation suspecte.

L'**Adjudant-Chef Christophe VALLES** : **04.71.45.54.21 - christophe.valles@gendarmerie.interieur.gouv.fr**
Et le **Major Denis TRANIER** : **04.71.45.51.40 – denis.tranier@interieur.gouv.fr**
Experts en sécurité sont à la disposition des cabinets médicaux pour donner des conseils, évaluer le dispositif existant tout en élaborant gratuitement une stratégie de sécurisation dans le respect de la règlementation notamment dans l'exploitation de la vidéo protection.

****

L'hypnose médicale

« Pour avoir été interrogé à plusieurs reprises, et avoir bien fait signifier le contexte par le Conseil National, je vous précise que l'hypnose médicale est actuellement considérée comme une technique thérapeutique d'un acte médical. Cette technique n'ouvre cependant pas droit à la qualification ordinale.

Dans ce contexte, toute personne qui pratiquerait l'hypnose à des fins thérapeutiques, sans être titulaire de diplômes de médecin et être inscrite au tableau de l'ordre, serait perceptible de tomber sous le coup des dispositions de l'article L4161-1 du code de la santé publique, relative à l'exercice illégal de la médecine. »

Le Comité Départemental de Gymnastique Volontaire du Cantal

a mis en place des cours de « Gym Après Cancer » sur le département.

Des séances d'activités physiques sont proposées aux personnes atteintes de cancer en traitement ou en rémission, à raison de 2 fois 1 heure par semaine à Aurillac.
L'objectif est d'accompagner les personnes dans une pratique physique régulière et adaptée afin de maintenir ou de retrouver une condition et un bien-être physique et moral pendant et après le traitement du cancer.
Ces séances sont encadrées par des éducatrices sportives formées spécifiquement.

Contacts : Céline MARGE – 06.81.18.12.11
Michelle SARANOFF – 06.74.59.90.29

Le Service de Médiation Familiale au sein de l'UDAF du Cantal

s'adresse à la famille dans sa diversité : parents, enfants, grands-parents, fratries, familles recomposées, pour sortir des situations d'impasse (de séparation, de conflit entre parents et jeunes adultes, lors de choix familiaux quant à l'organisation de la vie d'une personne âgée ou handicapée).
Son but est d'encourager chacun à être acteur de l'organisation familiale en engageant sa responsabilité et en préservant ses droits.
Elle repose sur une démarche volontaire dans un cadre amiable.

Pour plus d'informations :
UDAF, service médiation familiale, 9 rue de la Gare à Aurillac – tél. 04 71 43 43 43

E-mail : médiationfamiliale@udaf15.fr
Contact info du mardi au jeudi
de 8h à 12h et de 14h à 17h

Le secrétariat du Conseil départemental
tient à votre disposition
une plaquette d'informations et de recommandations de l'ARS
suite au phénomène de pullulation de campagnols terrestres
actuellement observé dans certains territoires du département.